

République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE

ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀

Séance du 08 AVRIL 2025

🌀

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 24 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Mme JEANTET Anne est arrivée à 20h00

Pouvoirs : 01 (JACQUARD Thierry ayant donné procuration à WAILL Benoît)

Votants : 15

Secrétaire de séance : PASSY Dominique

Absents : 0

Absents excusés : 01

Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent	
GERVAIS André	✓	GERVAIS Jean-Claude	✓	JACQUARD Thierry	✓
VELAT Jocelyne	✓	MAURE Sigrid	✓	CHARDON Brigitte	✓
PAPI Guillaume	✓	OBERSON Jean-François	✓	JEANTET Anne	✓
MAURE Nadine	✓	MAURE Céline	✓	HAY Matthieu	✓
JADOT Jean-Noël	✓	PASSY Dominique	✓	WAILL Benoist	✓

Délibération n° 33_2025	Subventions – Vote des subventions pour l'année 2025
ADOPTÉE à l'Unanimité	

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2024	PROPOSITION 2025	VOTE 2025
MIRIBIKE	400€	500 €	500 €
CAP ONNION	4500€	4500€	4500€
SKI CLUB DES BRASSES	400€	500€	500€
ASSOCIATION ANCIENS - BELOTTE	200€	200€	200€
ANACR	100€	100€	100€
HARMONIE DE ST JEOIRE	150€	150€	150€
DONNEUR DE SANG	120€	130€	130€
SILENCE ON TOURNE		400€	400€
USEP		150€	150€
SOU DES ECOLES	800€	800€	800€
ENVELOPPE		2570€	2570€
TOTAL		10 000€	10 000€

Les associations devront répondre à deux exigences, à savoir œuvrer pour la commune et être d'intérêt public.

M. Le Maire rappelle que ces dernières, sur demande, peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite par la commune, d'une salle pour leur réunion ou manifestation et de matériel. Ces demandes seront étudiées au cas par cas.

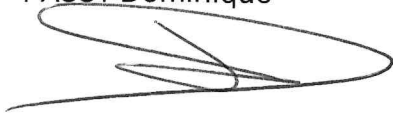
Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2025 tel que présenté dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 10 000 € ;
- **DIT** que les demandes arrivées dans l'année 2025, feront l'objet d'une décision du Maire.
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré le 08 avril 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
PASSY Dominique



Le Maire,
GERVAIS André

